

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 12 avril 2024

### Situation de l'Association Réunion Soins à Domicile (ARAR)

A la suite de plusieurs signalements, l'Agence Régionale de Santé (ARS) La Réunion a diligenté une inspection du service d'hospitalisation à domicile (HAD) de l'ARAR. Cette inspection a mis en lumière des difficultés managériales, une instabilité et une baisse des effectifs médicaux et des conditions de fonctionnement susceptibles de mettre en cause la qualité et la sécurité des soins.

La filière d'HAD Enfants est ainsi aujourd'hui la plus fragilisée, avec une coordination des soins assurée par des médecins généralistes sans disposer du renfort spécialisé suffisant de pédiatres. L'ARS a donc décidé de confier à l'ASDR, autre opérateur régional d'HAD, la prise en charge des enfants ; ce transfert sera mis en œuvre sous 4 semaines. L'ARS veillera à ce que les enfants concernés et leurs familles soient accompagnés au mieux dans cette transition entre l'ARAR et l'ASDR, et à ce que la continuité des soins soit garantie.

Pour la filière d'HAD Adultes, l'ARAR doit suspendre les nouvelles admissions afin de sécuriser la prise en charge des patients actuels avec les équipes médicales et soignantes en place, le temps de stabiliser ses effectifs médicaux à un niveau satisfaisant. Dans cet intervalle, les patients adultes nouvellement orientés vers l'HAD seront pris en charge par l'ASDR.

Ces mesures doivent permettre à l'ARAR d'avoir la latitude pour redéfinir son projet d'établissement, consolider sa gouvernance, et revoir l'organisation interne de ses services, conformément aux préconisations émises par l'ARS à la suite de l'inspection.

L'hospitalisation à domicile est un segment majeur de l'offre de soins à La Réunion ; elle doit poursuivre son développement dans les toutes prochaines années, afin de répondre à davantage de demandes de prise en charge liées à l'accroissement de la population, à son vieillissement, et au souhait des patients et de leurs familles de plus de proximité dans les soins.

Il est donc attendu de l'ARAR, dans les prochaines semaines, pour l'intérêt des patients mais aussi de ses salariés investis, qu'elle se réorganise et revienne à un fonctionnement garantissant la qualité et la sécurité des soins.

L'ARS met en place un suivi immédiat de la mise en œuvre effective par l'ARAR des préconisations qui lui ont été formulées.

De plus, le renouvellement périodique des autorisations d'hospitalisation à domicile, réglementairement prévu, sera instruit au second semestre 2024 : il permettra un examen approfondi de la mise à niveau attendue de l'ARAR, préalable à la poursuite de son activité.